

# RESTRUCTURER SON ENTREPRISE APRÈS LA CRISE SANITAIRE

Date : Mardi 11 mai 2021 - 9h30 à 12h30  
Tarif : 400 euros H.T par personne

## PROGRAMME

Anticiper les échéances à venir et renégocier ses contrats, les atouts des procédures de prévention pour les entreprises impactées, aménagements à l'égard du personnel.

Accès aux différentes aides, aux dispositifs de soutien notamment pour les salariés, adapter sa stratégie commerciale, envisager une réorganisation / restructuration (ajustement des effectifs, aménagement du temps de travail, pérenniser le télétravail ou organiser le retour en présentiel, ajustement des objectifs et primes des salariés), renégocier ses contrats, mettre en place un mandat ad'hoc ou une procédure de conciliation, etc.

Comment les entreprises des secteurs du tourisme, de l'événementiel, de la culture, des sports, assistance, aide à domicile et des secteurs liés vont pouvoir rebondir.

Une présentation des différents dispositifs et mesures vous permettra de répondre à toutes vos interrogations.

## OBJECTIFS

- Identifier les aides et dispositifs de soutiens aux entreprises (exonération de charges, gestion financière de la relation commerciale, fonds de solidarité, prêts, activité partielle) et comment se restructurer ;
- Maîtriser les dispositifs mis en place en droit commercial, droit du travail (mesures sociales, aménagement du statut collectif).

Informations et inscriptions : [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et au 01.45.49.48.49

## INTERVENANTS



**My-Kim Yang-Paya**  
Avocate associée  
Spécialisée en droit  
des sociétés



**Benoît Roseiro**  
Avocat directeur

## PUBLIC CONCERNE

- Direction générale
- Direction des ressources humaines

## METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique

## METHODE D'ÉVALUATION

- Questionnaire de satisfaction

## PREREQUIS

Aucun